



## Escroquerie chèque puni par la loi?

Par **maie2b**, le **13/05/2016** à **12:39**

bonjour voilà j ai fait appel à un prestataire de service pour une soirée surprise pour les 40 ans de mon mari le 05.03.2016 mais il était convenu que le prix de départ pour la soirée était de 500euros ensuite j ai eu en communication l autre associé(fils) qui me ferait une remise donc 400 euros et voir par rapport au nombre dinvités je n ai signé aucun devis il y avait eu des choses qui avaient été entendues oralement avant la soirée prestations qui n ont pas été réalisées une des platines a grillée vers 00h15 ensuite il n en faisait un peu qu à sa tete le reglemnt de 400 par chèque je lui avait donné vers 20h je lui ait fait confiance je lui ai donné maintenat il dit que c était 500 mais passons il veut quand mm les 400 alors que moi comme je n éatit pas contente j ai fait opposition sur le chèque pour perte je ne savais pas comment faire et le jour mm je lui ai envoyé une lettre ar avec un chèque de 250 maintenant il a prit un avocat et j ai une huitaine pour régler n ais je aucun recours moi peut etre il ne fallait pas que je bloque le chèque mais lui il est malhonnete car il n a fait la prestation comme il se de vait[smile17]